



**AU
CŒUR**
DE VOTRE
COLLECTIVITÉ

PROGRAMME ET RÈGLES

Une initiative de

PROMUTUEL
ASSURANCE

PROGRAMME AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

CONTEXTE

Consciente de l'importance de son rôle au sein de la communauté, Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent a mis sur pied un programme d'attribution de dons afin de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne dans la région. Par le programme *Au Cœur de votre collectivité*, elle souhaite ainsi valoriser des projets mobilisateurs et collectifs qui contribuent au mieux-être de sa communauté.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME?

Avec son programme *Au Cœur de votre collectivité*, Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent interpelle ses membres-assurés pour qu'ils soient complices de la réalisation de projets prometteurs pour la communauté. En effet, ils sont les seuls à avoir le privilège de soumettre les projets d'organismes de leur communauté et de peut-être voir le projet qu'ils ont soumis recevoir un appui financier de la Société mutuelle.

Ainsi, la personne qui soumet un projet doit obligatoirement détenir une police d'assurance chez Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent.

Le projet soumis par le membre-assuré doit être celui d'un organisme communautaire, d'une association d'entraide, d'une fondation caritative ou d'une organisation ayant un projet porteur pour la communauté.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet soumis par le membre-assuré doit être un projet mobilisateur et collectif qui vise à améliorer le mieux-être de la communauté ou d'un groupe de personnes ayant des besoins spécifiques.
- Le projet doit être dans l'un des cinq grands secteurs privilégiés par la Société mutuelle :
 - Agriculture
 - Coopération/mutualité
 - Éducation/jeunesse/relève
 - Santé/social/communautaire
 - Arts/culture/loisirs
- L'organisme communautaire, l'association d'entraide, la fondation caritative ou l'organisation doit œuvrer sur le même territoire que Promutuel Assurance Vallée du St-

Laurent. Suivez ce lien pour consulter la carte du territoire : [Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent, La Prairie](#).

- Le projet doit se dérouler sur le territoire de Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent.

EXCLUSIONS

Malgré l'importance et la raison d'être de tous les projets qui seront soumis, les demandes suivantes ne seront toutefois pas retenues :

- Tout projet personnel ou au bénéfice d'un seul individu ou encore qui rejoint une très faible partie de la population
- Tout projet dont le but est de financer un voyage, qu'il soit personnel, humanitaire ou de groupe
- Tout projet qui ne cadre pas avec l'image ni les valeurs de la Société mutuelle
- Tout projet concernant la mise sur pied d'un événement-bénéfice ou d'un événement grand public
- Tout projet d'entreprises, y compris les clubs sociaux
- Tout projet de fondations privées
- Tout projet municipal (à l'exception des organisations de loisirs)
- Tout projet auquel Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent aurait déjà contribué
- Tout projet qui vise l'embauche de ressources
- Tout projet concernant un parti politique, un candidat appartenant à un parti politique ou un groupe de pression
- Tout projet qui a un lien avec une organisation religieuse, toutes religions confondues
- Tout projet reçu au-delà de la date limite

SOUMETTRE UN PROJET

Les membres-assurés intéressés pourront soumettre un projet du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022, 11 h 59. Pour ce faire, ils devront se rendre sur le site Internet de la Société mutuelle (promutuelassurance.ca/valleedustlaurent) et remplir le formulaire à cet effet.

Une analyse des projets reçus sera par la suite réalisée, en conformité avec les règles du présent programme.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tous les projets devront être vus et analysés par les membres du comité de sélection de la Société mutuelle. Des pièces justificatives pourraient être demandées.

Le nombre de projets ainsi que les montants accordés seront proportionnels au montant alloué par le conseil d'administration de la Société mutuelle pour ce programme lors de l'année en cours.

Par la suite, les projets respectant les critères de sélection du présent programme feront l'objet d'un vote auprès du public qui seront invités, du 1^{er} août 2022 au 10 septembre 2022, midi, à voter pour leurs trois (3) projets coups de cœur.

Les trois (3) projets ayant reçu le plus de votes bénéficieront d'un publiereportage d'une page dans un hebdomadaire local, au choix de l'organisme.

REMISE DES DONS

Les annonces seront effectuées en septembre 2022.

Il est à noter que la Société mutuelle se réserve le droit de verser un montant de 50% de la contribution financière dès le début d'un projet donné et que l'autre 50% pourrait être versé lorsque celui-ci est terminé.